



L'ACTION MUNICIPALE

Votre municipalité vous informe • JUILLET 2016



Bruno Laroche, maire
450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca

C'est une édition de l'Action municipale aux couleurs de l'été que l'on vous propose, après un mois de juin qui fut riche en activités auxquelles la population aura participé avec enthousiasme.

Parmi celles-ci, soulignons la soirée de consultation publique sur la nouvelle collecte des matières organiques du 13 juin dernier qui aura suscité l'intérêt de plus de 70 citoyens. Vous trouverez le bilan de cette rencontre dans cette édition qui propose aussi un survol des étapes à venir dans le cadre de l'implantation de cette collecte à trois voies. Comme vous le savez sans doute, les Municipalités ont jusqu'en 2020 pour se conformer aux exigences de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et plusieurs municipalités ont ainsi déjà emboîté le pas au Québec. La grande majorité des participants à cette rencontre ont manifesté leur intérêt pour la nouvelle collecte en plus de nous faire part d'interrogations bien légitimes. Cette soirée s'est donc révélée un exercice nécessaire, apprécié de l'ensemble des participants.

Fête nationale

Les célébrations de la Fête nationale auront attiré plus de 1500 visiteurs au Centre de plein air Roger-Cabana le 24 juin dernier. Les familles, l'animation et la musique étaient au rendez-vous, en plus des talentueux artistes de la région qui nous ont offert d'excellentes prestations tout au long de la journée. Merci à tous d'avoir accepté notre invitation et surtout, d'avoir fait de ces célébrations un franc succès encore cette année.

Nouveauté au Centre de plein air Roger-Cabana

Juillet demeure une période propice aux déménagements et aux nouveaux arrivants dans une municipalité. C'est donc le moment tout indiqué pour leur souhaiter la bienvenue chez-nous et les inviter à découvrir nos nombreuses installations estivales. Dans cet esprit, nous sommes heureux de vous annoncer l'aménagement de nouvelles structures d'hébertisme aux abords des sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana (vous trouverez tous les détails sur ce circuit destiné aux jeunes dans les pages qui suivent). Avec l'acquisition d'un nouveau lot à l'été 2015, la Municipalité souhaite également développer davantage le réseau de sentiers déjà très prisé du Centre de plein air. Les amateurs de vélo et de randonnée s'y donnent rendez-vous dans un cadre naturel et enchanteur tout au long de la belle saison. Une fois sur place, profitez de votre visite pour admirer les imposantes œuvres du sentier Art-Nature.

Plage municipale

Comme vous le savez sans doute, la plage est exclusivement réservée aux résidents de Saint-Hippolyte, privilège dont vous pourrez facilement vous prévaloir sur présentation d'une preuve de résidence. N'hésitez pas à vous y rendre en famille, pour une journée de soleil et de baignade, sur les rives de notre magnifique lac de l'Achigan. Je profite de l'occasion pour vous inviter à la plus grande prudence lors de vos activités sur l'un de nos nombreux plans d'eau cet été.



Photo de Richard Leblanc

Enfin, nous sommes choyés de pouvoir compter sur plusieurs parcs offrant des aires d'activités de tous genres sur notre territoire (aires de jeux, activités sportives, etc.), en plus de terrains de tennis, également à la disposition de tous les citoyens au parc Connelly. Nous vous convions à découvrir ou redécouvrir ces infrastructures qui vous permettront de savourer pleinement ce que l'été a de meilleur à offrir à Saint-Hippolyte. Je vous souhaite une saison estivale ensoleillée, sous le signe des vacances et de la détente !

Bruno Laroche

Bilan de la consultation publique sur la collecte des matières organiques

C'est plus de 70 citoyens qui se sont déplacés pour assister, le 13 juin dernier, à la séance de consultation publique organisée par la Municipalité de Saint-Hippolyte afin de présenter la démarche entourant l'implantation de la collecte à trois voies sur son territoire. Jugeant la participation citoyenne des plus satisfaisantes, le maire, Bruno Laroche, a pu constater que la population semblait déjà bien disposée à vivre cette transition. « Les Municipalités ont jusqu'en 2020 pour se conformer aux exigences de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et plusieurs municipalités ont déjà emboîté le pas au Québec. La grande majorité des participants à cette rencontre nous ont manifesté leur intérêt pour la nouvelle collecte, en plus de nous faire part d'interrogations bien légitimes. C'était un exercice nécessaire, apprécié de l'ensemble des participants. »

La dimension des bacs

Parmi les questions abordées figuraient la dimension des bacs, de même que leur entretien. Certains citoyens, déjà très engagés dans le compostage domestique, se sont également interrogés sur la raison d'être d'une telle démarche. À cette question, Geneviève Simard, directrice de l'environnement à la Municipalité, a répondu que plusieurs matières, acceptées dans la nouvelle collecte, ne pour-

ront se retrouver dans le compostage. « Il importe de rappeler que le composteur domestique ne peut, par exemple, recevoir viandes, poissons, gras et produits laitiers. »

À compter de mai 2017

La rencontre aura aussi permis de rappeler que la démarche d'implantation de la collecte se poursuivra dans les prochaines semaines avec un appel d'offres concernant le choix du site de valorisation. Par la suite, également par appel d'offres, la Municipalité procédera à la sélection des bacs bruns et à celle de l'entrepreneur de collecte et du transport des matières. La mise en œuvre du nouveau projet de gestion des matières résiduelles sera, quant à elle, effective à compter de mai 2017. Geneviève Simard a tenu à souligner l'objectif principal que doivent atteindre les municipalités dans le cadre de cette démarche : « Avec la nouvelle *Politique québécoise*, nous devons bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2020. Comme cette échéance arrive à grands pas, il importe d'intégrer dès maintenant ces nouvelles habitudes à notre gestion des matières résiduelles. »

On peut obtenir plus de renseignements sur l'implantation de la nouvelle collecte en communiquant avec le Service de l'environnement, au 450 563-2505.

www.saint-hippolyte.ca



Gilles Beauregard
Maire-suppléant,
finances et communications
450 563-2505 #2507



Yves Dagenais
Sports, loisirs
et plein air
450 563-2505 #2503



Chantal Lachaine
Culture, événements
et vie communautaire
450 563-2505 #2502



Denis Lemay
Travaux publics
et sécurité publique
450 563-2505 #2506



Donald Riendeau
Service de l'urbanisme
450 563-2505 #2504



Bruno Allard
Service de l'environnement
450 563-2505 #2505



450 224-4137

biblio@saint-hippolyte.ca

www.saint-hippolyte.ca

www.mabibliotheque.ca



HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi

13 h - 20 h

Jeudi et vendredi

10 h - 20 h

Samedi

10 h - 15 h

Bibliothèque et Culture



Fête nationale : une réussite !



Photo Richard Leblanc

Plus de 1500 personnes étaient réunies, le 24 juin dernier, pour célébrer la Fête nationale au Centre de plein air Roger-Cabana. La température clémente et la programmation variée ont certainement contribué à l'atteinte de ce taux de participation plutôt élevé. En après-midi, plusieurs jeunes familles ont profité des installations et activités mises à leur disposition dont les jeux gonflables, le kiosque de maquillage, *Éducazoo* (animaux exotiques), l'atelier de bricolage et le spectacle jeunesse avec Les Contes géants, une nouveauté pour 2016.

Chansons francophones

En soirée, la formation musicale *Les Voix du Québec* a pris d'assaut la scène, sous la direction artistique de Pascal Mailloux, en enchaînant sans interruption 32 chansons francophones pour une durée de deux heures. Le public a eu droit à un spectacle de haut niveau où une douzaine d'artistes, dont certains proviennent de *La Voix*, ont su démontrer l'étendue de leur talent. L'événement s'est terminé



Photo Les voix du Québec Guilphoto (Magali Eysseric)

sur une note festive avec les feux d'artifice grandioses des *Productions Royal Pyrotechnie*.

La Municipalité tient à remercier tous ses partenaires dont le Comptoir alimentaire et Le Club de VTT pour leur dévouement, ainsi que les nombreux bénévoles et employés impliqués dans l'organisation de cette belle fête !

À VOTRE SERVICE

Atelier de courts métrages

**Dernière
chance !**

Ce projet se concrétise grâce à la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, jumelée à celle de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

Fais ton cinéma ! 12 à 17 ans

Les jeunes participants devront déployer leur créativité à travers un univers cinématographique qu'ils explorent en équipe :

- Choix de l'intrigue | développer le profil des personnages et les dialogues (3,5 h)
- Apprendre les subtilités du jeu devant la caméra | mémoriser son texte | donner la réplique | se familiariser avec les différents plans de tournage (7 h)
- Journée de tournage (2 h allouées par équipe)

Quand ?

6, 20 et 27 août | 10 h à 14 h



Photo Béline Dufour

Mobilier extérieur

Venez profiter de notre mobilier extérieur qui se compose de chaises confortables et d'une table d'appoint dans la cour arrière de la biblio. Accordez-vous une pause au soleil avec un bon livre à la main !

PROGRAMMATION EXTRA

Concours de dessins 3 à 12 ans

RAPPEL

À vos crayons ! Jusqu'au 5 août, les jeunes illustrateurs de Saint-Hippolyte peuvent participer au concours de dessins organisé par l'équipe de la biblio dont le thème est la nature. Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort le 27 août. Plusieurs prix à gagner !

Détails du concours disponibles au saint-hippolyte.ca

Club de lecture TD 3 à 12 ans

Devenir membre est avantageux parce que...

- chaque participant reçoit une surprise à l'inscription
- chaque emprunt de livres donne une chance de plus de gagner l'un des prix qui feront partie du tirage le **27 août** prochain.

EXPOSITION

Expo collective photographes amateurs hippolytois

Au cœur du village

Jusqu'au 6 septembre



Photo Luc Chiasson

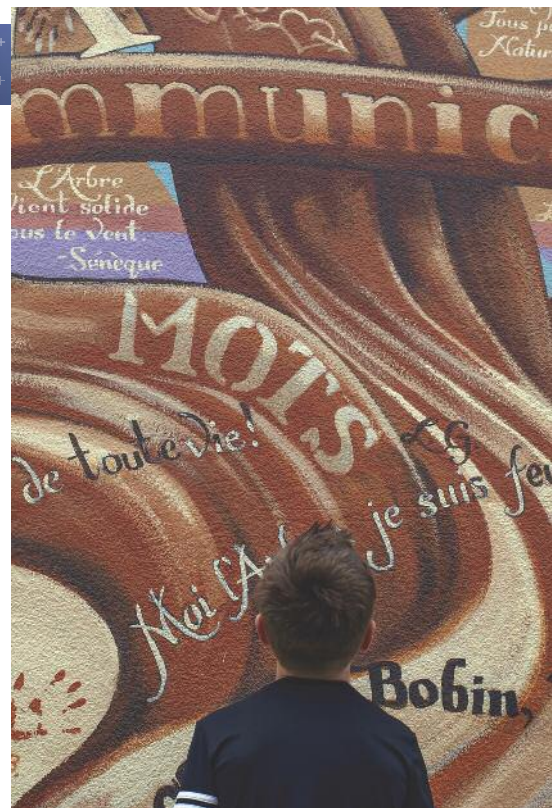


Photo Laurie Giard

Loisirs et Plein air



Au Centre de plein air Roger-Cabana

Nouveau parcours d'hébertisme pour les jeunes à Saint-Hippolyte

La Municipalité de Saint-Hippolyte est heureuse d'annoncer l'aménagement de nouvelles structures d'hébertisme aux abords des sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana. Destiné aux jeunes âgés de 4 à 15 ans, le circuit est constitué de huit stations pouvant être franchies l'une à la suite de l'autre et sera ouvert au public dès le 8 juillet. Ces structures sont situées tout près de la piste de ski de fond numéro 3 où l'on retrouve un abri autrefois érigé par le club de tir à l'arc.

Une offre encore plus diversifiée

Après avoir accordé une vocation estivale à son Centre de plein air avec l'aménagement du parcours Aînergie (stations d'exercices) et de sentiers estivaux, la Municipalité élargit encore une fois son offre en proposant une infrastructure destinée aux enfants, consolidant ainsi la vocation « plein air » du site.

Un peu d'histoire

L'hébertisme est une méthode d'entraînement rendue populaire au début des années 1900 par le lieutenant français Georges Hébert. Ce dernier avait développé une philosophie d'entraînement en harmonie avec la nature, suite à ses observations du travail des indigènes et des militaires. Les modules que l'on retrouvera dans le nouvel aménagement sont donc issus de cette philosophie et tendent à imiter des gestes « naturels » comme marcher, courir, grimper, se maintenir en équilibre...



galvanisé et du cordage résistant aux rayons UV et à la moisissure. L'entreprise de Rawdon compte plusieurs réalisations au Québec, notamment à Rigaud, à Orford et à Mont Saint-Grégoire.

Le Centre de plein air Roger-Cabana, au cœur de l'action !

En plus d'être le lieu de rassemblement des hippolytois lors de toutes les fêtes populaires de la Municipalité (Fête Nationale, Pic-Nic Électrik, Festival d'Hiver...), le Centre de plein air se démarque comme LE lieu de rendez-vous des sportifs et amateurs de la nature. Amateurs de vélo de montagne, de randonnée, de course en sentiers, de ski de fond et de raquette sont ainsi de plus en plus nombreux à profiter de ce magnifique réseau de sentiers, situé à quelques pas du noyau villageois.

Horaire de la descente de bateaux au lac de l'Achigan

Notre horaire d'été est actuellement en vigueur 7 jours/7
Pour la période du 18 juin au 5 septembre :
de 9 h à 20 h

La plage municipale est ouverte de 10 h à 17 h tous les jours!

Collecte de sang Héma-Québec

L'unité mobile de Héma-Québec sera au Pavillon Roger-Cabana le jeudi 18 août de 13 h à 19 h afin d'y effectuer une collecte de sang. Venez donner généreusement ! Les personnes désirant prendre rendez-vous peuvent le faire en composant le 1 800 343-SANG.

Il est également possible de passer sans rendez-vous.



Service incendie

Feux en plein air

Feux de camp

Les feux de camp ne nécessitent pas l'obtention d'un permis s'ils répondent aux exigences ci-dessous :

- Les foyers en pierre extérieurs, poêles, foyers d'acier, barils ou ensembles de pierres, blocs de ciment ou de briques, n'excédant pas 36 pouces de diamètre par 16 pouces de hauteur, sont reconnus comme des feux de camp.
- Lesdits feux de camp doivent être en fonction après le coucher du soleil, sous la surveillance constante d'une personne responsable et éteints complètement avec de l'eau.

Permis de feu à ciel ouvert

Nul ne peut faire un feu à ciel ouvert sans avoir préalablement obtenu un permis auprès du Service de sécurité incendie. Pour obtenir un permis, l'utilisateur doit s'engager à respecter le règlement 929-04-02 sur les feux en plein air et donner au directeur du Service de sécurité incendie, à l'officier de garde ou à son représentant :

- les nom, prénom, adresse et téléphone de l'utilisateur et le lieu d'utilisation;
- dans le cas d'une personne morale, le nom et l'adresse de son siège social ou de l'une de ses principales places d'affaires;
- les nom, prénom, adresse et téléphone des personnes en charge sur les lieux en l'absence de l'utilisateur;
- le permis peut être obtenu aux heures normales d'affaires du bureau municipal, pour trois (3) jours consécutifs.

Règles de sécurité

Les feux en plein air doivent être allumés à une distance minimale de dix (10) mètres de toutes matières combustibles telles que les bâtiments, les clôtures, un bocage, un boisé ou bien la forêt.

- Le permis de feu en plein air est conditionnel à l'utilisation de combustibles naturels tels que des branches d'arbres et des feuilles.
- Il est interdit à toute personne d'allumer un feu de déchets, de matériaux de construction (papier goudron, bardeaux, etc...). Il est important que toute personne qui désire allumer un feu à l'extérieur, s'assure que la vitesse du vent n'excède pas 20 kilomètres/heure.
- Le permis n'est pas accordé ou est automatiquement suspendu lorsque les feux en plein air sont défendus par la S.O.P.F.E.U. (Société de protection des forêts contre le feu) et/ou par le Service de prévention des incendies de la Municipalité.

Pour faire une demande de permis de feu en plein air ou pour toutes informations supplémentaires, visitez le site web de la municipalité au www.saint-hippolyte.ca

Dispositions administratives et pénales

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 600 \$ pour une première infraction et de 600 \$ plus les frais de mobilisation en cas de récidive pour une personne physique. Pour une personne morale, l'amende est de 1200 \$ pour une première infraction et 1200 \$ plus les frais de mobilisation en cas de récidive.

Feux en plein air : Feux de camp, feux de feuilles, herbes sèches, bois de tous genres à l'exception des matériaux de construction, broussailles, branchages, arbres et arbustes, abattis, plantes, troncs d'arbres ou autre bois, terre légère ou terre noire, foin sec, paille.



Création dans les Arbres

C'est Steve Desbiens de la compagnie « Création dans les Arbres » qui s'est vu confier le mandat d'aménager les huit stations qui ont été construites avec des matériaux robustes tels que des billots de cèdre, des câbles d'acier



Inscriptions camp de jour Tortilles

Certaines semaines sont
maintenant complètes,
faites vite!

Quelques places disponibles !

Détails, :
Voir l'Info-Loisirs été 2016 :
www.saint-hippolyte.ca

Environnement



En présence d'algues bleu-vert, agissez avec prudence!

Nous désirons vous rappeler les consignes à respecter si vous observez une fleur d'eau d'algues bleu-vert sur votre lac :

- Ne buvez pas cette eau;
- Ne touchez pas les écumes;
- Ne vous baignez pas dans cette eau;
- Éloignez les enfants et les animaux de compagnie du secteur affecté.

Dans les secteurs non affectés, vous pouvez vous baigner et pratiquer vos activités aquatiques ou nautiques normalement, à moins d'avis contraire.

Pour signaler un plan d'eau affecté, composez le 450.433.2220 ou en dehors des heures d'ouverture, le 1.866.694.5454.

Pour plus de renseignements sur les algues bleu-vert : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-290-01F.pdf>

www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/algues-bleu-vert/

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>



Les abat-poussières démystifiés

Contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas des huiles qui sont épandues sur nos chemins pour empêcher la poussière de s'élever, mais du chlorure de calcium. Il s'agit d'un produit hygroscopique et déliquescent, c'est-à-dire qu'il a la propriété de capter l'humidité ambiante, gardant ainsi le sol humide.

Le chlorure de calcium est certifié par le Bureau de normalisation du Québec et seuls les produits ainsi certifiés sont jugés acceptables pour l'environnement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Bilan de la Journée Grand Ménage

La Journée Grand Ménage du 18 juin dernier a attiré 275 visiteurs, soit 11% de plus que l'année dernière. Cette activité a permis de recycler près de 25 tonnes de matériaux. **Ne manquez pas la prochaine Journée Grand Ménage le samedi 1^{er} octobre!**

En juillet, on arrache l'herbe à poux!

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue. Cette plante annuelle est présente de mai à septembre et disparaît à la fin de l'automne. Son apparence varie d'un mois à l'autre, tel que démontré à la figure suivante :



Au Québec, une personne sur six est affectée par les allergies provoquées par le pollen de l'herbe à poux. Donc, plus d'un million de québécois développent des symptômes en respirant le pollen transporté par le vent. Les effets sur la santé provoqués par le pollen de l'herbe à poux sont : le rhume des foins, la conjonctivite, la sinusite, l'asthme. Il est donc important d'arracher ou de tondre les plants

d'herbe à poux **avant que le pollen soit libéré**, soit avant la fin de juillet. De cette façon, le pollen ne sera pas libéré, et la santé respiratoire des personnes allergiques sera améliorée.

Source: <http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/reconnaitre-et-limiter-la-presence-de-l-herbe-a-poux/>

Service incendie

L'utilisation des pièces pyrotechniques

Depuis que l'été est officiellement arrivé, plusieurs d'entre vous aller débiter vos vacances et la municipalité de Saint-Hippolyte débutera à accueillir sa population de villégiature. Afin d'agrémenter vos soirées, certains désireront de faire la mise à feu de pièces pyrotechniques à usage domestique. Toutefois, la manipulation de pièces pyrotechniques à usage domestique nécessite de respecter les exigences de sécurité conformément à la loi sur les explosifs avant et durant l'évènement.

Le site choisi pour l'utilisation des pièces pyrotechniques devrait consister en une aire libre d'au moins 30 m sur 30 m et être exempt de toute obstruction, telle que des fils électriques.

La personne responsable de la mise à feu des pièces pyrotechniques domestique doit être âgée d'au moins 18 ans et lors de l'utilisation de telles pièces pyrotechniques, devrait respecter les exigences suivantes:

- a) avoir une source d'eau à proximité de la zone de lancement de quantité suffisante et un boyau d'arrosage pour éteindre un début d'incendie;
- b) utiliser une base de lancement pour la mise à feu, comme des sceaux ou des boîtes remplies de terre ou de sable. Cette base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 mètres de tout bâtiment, construction ou champ;
- c) enterrer les pièces pyrotechniques à mi-hauteur si elles ne comportent pas de support, sauf si l'étiquetage indique le contraire. Les incliner de 10 degrés en les dirigeants en sens opposé aux spectateurs;
- d) les spectateurs devraient être à une distance d'au moins 20 m des pièces pyrotechniques;
- e) il est interdit de procéder à la mise à feu des pièces pyrotechniques si les vents sont susceptibles de faire tomber des matières pyrotechniques sur les terrains adjacents;

Urbanisme

Abattage d'arbres pendant la saison estivale

Évitez bien des tracas en effectuant une demande en ligne !

La Municipalité de Saint-Hippolyte accorde une grande importance à la qualité de vie de ses citoyens et à celle des générations à venir et par conséquent, à la préservation des richesses de son vaste territoire. C'est donc dans une perspective éco-responsable que nous souhaitons sensibiliser la population au respect de la réglementation relative à l'abattage des arbres et à l'application des mesures qui en découlent.

Il importe de se rappeler que dès l'ouverture d'un dossier d'infraction pour un abattage d'arbres sans permis, la Municipalité devra automatiquement émettre un constat (contravention). Dès lors, une amende de 500 \$ sera émise, frais auxquels devront s'ajouter 100 \$ par arbre abattu sans certificat d'autorisation. Prenez note qu'en cour avant (rue) ou en bande riveraine, les frais sont plus élevés et totalisent 200 \$ par arbre. À ces sommes, s'ajouteront également les frais de la Cour municipale qui varieront en fonction du montant total de l'amende. Enfin, outre les frais inhérents aux infractions constatées, le remplacement de tous les arbres ayant été abattus sera exigé. La saison estivale demeure malheureusement propice à une augmentation des infractions concernant cette réglementation, alors qu'il s'avère pourtant si simple d'effectuer une demande en ligne. Pour ce faire, accédez rapidement au **formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres**

Nouveau service en ligne

Vous pouvez désormais compléter de nouveaux formulaires en ligne concernant certaines demandes destinées au Service de l'urbanisme. Pour accéder à ces formulaires, consultez le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/urbanisme> ou visitez la section **Services en ligne**.

Voici la liste des formulaires disponibles :

- Demande de permis pour une nouvelle résidence
- Demande de certificat d'autorisation bâtiment ou construction accessoire
- Demande de dérogation mineure
- Demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres
- Projet soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

On peut aussi obtenir plus de renseignements en composant le 450 563-2505, poste 2224.

- f) il est interdit de procéder à la mise à feu des pièces pyrotechniques si une interdiction de feu à ciel ouvert est en vigueur;
- g) ne jamais tenter d'essayer de rallumer une pièce pyrotechnique dont la mise à feu a été ratée;
- h) les pièces pyrotechniques déjà utilisées et celles dont la mise à feu a été ratée doivent être plongées dans un seau d'eau.

Toute personne qui fabrique, manipule, transporte ou bien qui fait la vente de pièces pyrotechnique doit se conformer à la *Loi sur les explosifs et son Règlement* (RNCan L.R. (1985), ch. E-17). Pour de plus amples information sur la loi sur les explosifs et son règlement, vous pouvez visiter le site web du ministère des ressources naturelles du Canada.